

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 novembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mardi 28 octobre 2025

Etaient présents :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Administratrice élue	Mme Dominique BAYOL	Administrateur nommée
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Administratrice élue	Mme Aïcha TURI	Administratrice nommée
Mme Sabrina WEDE	Administratrice élue	M. Alain RAVUT	Administrateur nommé
		Mme Marie Chantal BOSSE	Administratrice nommée
		M. Jean-Philippe LEROUX	Administrateur nommé

Etaient absents :

Mme Elisabeth RIVIERE

M. Raphael TOFILI	Administrateur élu	Mme Patricia KOPIA	Administratrice nommée
M. Jean-Irénée BOANO	Administrateur élu	M. Jean-Yves LEMENANT	Administrateur nommé
M. Pétélo SAO	Administrateur élu		
Mme Nina JULIE	Administratrice élue		

formant la majorité des membres en exercice.



Administrateurs en exercice :	15
Administrateurs présents :	8
Nombre de votants :	8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Mme Vanessa SCHALLER, directrice du CCAS est désigné secrétaire de séance

N° d'ordre : 3

DELIBERATION N° 25/CCAS/25

portant la convention relative à l'organisation d'atelier d'aquagym dans le cadre des ateliers organisés par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Mont-Dore

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 4 NOV. 2025,

Vu la délibération N° 19/14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont-Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N° 78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont-Dore ;

Vu le projet de convention entre le CCAS du Mont-Dore et la ville du Mont-Dore

Vu le rapport de présentation n° 3 /2025 du 28 OCT. 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : la Présidente du CCAS ou son représentant est habilité à signer la convention ci-annexée avec la ville du Mont-Dore afin de réaliser des prestations d'aquagym dans le cadre des ateliers organisés par le CCAS.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Présidente du CCAS, est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province-Sud et publiée sous format électronique.

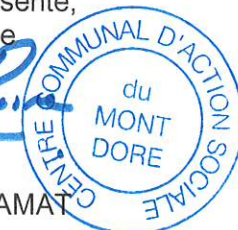
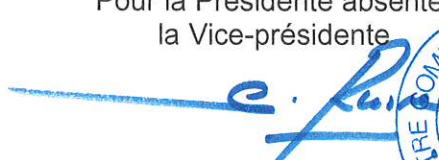
DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 4 NOV. 2025

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS



Vanessa SCHALLER

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour la Présidente absente,
la Vice-présidente



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Ville du Mont-Dore
CCAS (registre et affichage)

Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 07.11.2025
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 19.11.2025
Et/ou publié le 19.11.2025
Est exécutoire de plein droit



Pour Ampliation
La directrice
Prénom et nom

VANESSA SCHALLER

